

Yaoundé, 17 SEPT 2023

000007
Réf. : _____/CNC/2023/PC/SG/eb

Communiqué

Le Président du Conseil National de la Communication porte à la connaissance des professionnels des médias et de l'opinion publique que dans sa publication du 11 septembre 2023, l'organe de presse écrite dénommé « THE POST », par un titre qui barre sa Une, affirme que « 66% de camerounais veulent un coup d'état militaire ».

Une telle publication, dans le contexte sociopolitique complexe de notre pays, est contraire au devoir de responsabilité du journaliste et aux règles déontologiques qui sous-tendent sa profession.

En effet, si la constitution du Cameroun consacre la liberté de presse, elle mentionne fort précisément que celle-ci est garantie « dans les conditions fixées par la loi ».

Dans cette veine, la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de la communication sociale indique que « le journaliste est tenu de traiter l'information avec objectivité et responsabilité ». Au renfort de cette dernière exigence, le décret du 24 septembre 1992 rendant exécutoire le code de déontologie du journaliste, dispose à son article 7 qu'il est interdit au journaliste de propager toute information de source étrangère, qui porte atteinte à l'intérêt national.

Compte tenu de tout ce qui précède,

Le Conseil National de la Communication, qui veille statutairement au respect de la paix sociale et de l'unité nationale dans tous les médias :

- dénonce cette pratique irresponsable, contraire à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale ;
- demande sans délai à l'organe de presse susnommé d'y mettre un terme ;
- appelle l'ensemble des professionnels des médias à leur responsabilité sociale et au respect des canons professionnels qui guident l'exercice du journalisme ;
- s'engage, dans le cas d'espèce, à prononcer les sanctions appropriées, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président du CNC

Joseph CHEBONGKENG KALBUBSU